

# Conditions générales du Passeport-Vacances pour les Jeunes de Neuchâtel & environs



## Passeport Vacances pour les Jeunes

### COVID-19

**Tous les enfants doivent se munir d'un masque lorsqu'ils se rendent aux activités. Sur place c'est l'organisateur qui décide si le masque doit être conservé ou non.**

Toutes les règles d'hygiène et de conduite édictées par l'OFSP seront bien évidemment suivies scrupuleusement.

### AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon enfant à participer au Passeport-Vacances et à être accompagné par des bénévoles tout en sachant qu'il y a des activités qui comportent certains risques. Je suis conscient que votre association décline expressément toutes prétentions pour des lésions corporelles causées à mon enfant ou dommages matériels causés par lui lors de sa participation aux activités que vous organisez.

Pour le bon ordre, je vous confirme que mon enfant est bien assuré en cas d'accident et que ce dernier est couvert par une assurance RC pour les dommages qu'il pourrait causer. Je prends note que des photos peuvent être prises et de petites vidéos tournées pendant les activités et circuler ensuite sur différents médias et autres réseaux sociaux. Je déclare en outre m'engager à lire et respecter les contenus de la brochure et de la charte (disponibles sur le site).

### MODIFICATION D'ACTIVITÉ ET MÉTÉO

Ce logo indique que l'activité peut être **annulée** ou **modifiée**. **Dans tous les cas, il faut consulter le site.** Le message est diffusé quelques heures avant le début de l'activité.

Au retour des animations extérieures, il est nécessaire de contrôler qu'il n'y ait aucune tique sur le corps de votre enfant. Ne pas oublier de prévoir assez à boire, surtout en cas de forte chaleur.

### DISCIPLINE

Par son inscription, l'enfant s'engage à participer aux activités confirmées. Nous exigeons de sa part discipline, politesse, attitude correcte et ponctualité. En cas de réel empêchement, prière d'avertir la permanence du PVJ. Des contrôles de présence sont effectués. **En cas de comportement inapproprié, le PVJ se réserve le droit de reprendre immédiatement et sans préavis le passeport de l'enfant.**

### HORAIRE

Les horaires sont calculés au plus juste, il est très important **d'être à l'heure**. Il n'est pas de la responsabilité des organisateurs ou des accompagnateurs d'attendre les enfants. La durée de chaque activité est indicative et peut être réduite ou augmentée pour des raisons indépendantes de notre volonté.

### PERTE / REMPLACEMENT

En cas de remplacement du passeport, celui-ci sera facturé CHF 5.– et les bons ne seront pas remis une seconde fois.

**UNE FOIS LE PAIEMENT RECU, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE**